



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 17 juin 2026

Date de convocation : 11/06/2026 Date d'affichage : 11/06/2026 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 12 Nombre de votants : 12 Absents / Excusés : 9	Objet : Election des membres à la CCSPL	Délibération n° 2026-05 Résultat du vote 12 pour 0 contre 0 abstention
--	--	--

L'An Deux Mille Vingt Six, le 17 juin à 14h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET,
Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Didier REVEAU,
Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Jean-Yves LECOQ, M. Serge CIGANA.

Procurations :

M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET
M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU

Excusés :

M. Frédérique BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN,
Mme Monique NICOLAS-LIBERGE, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,
Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, Mme Carole HEULOT, M. Nordine ARIK.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves LECOQ

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

5. ÉLECTION DES MEMBRES A LA CCSPL

Le Comité syndical,

Vu l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 133-4 du code des relations entre le public et l'administration,

Considérant la vacance du siège de Monsieur François EDOM, représentant de la Communauté urbaine Le Mans Métropole, au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de désigner, en remplacement de Monsieur François EDOM, représentant de la Communauté urbaine de Le Mans Métropole Monsieur Serge CIGANA pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux jusqu'au renouvellement des membres représentant le Département de la Sarthe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 17 juin 2026

Le Président



Dominique LE MÈNER